

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 octobre 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que
dans le reste du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

**Lettres identiques datées du 30 octobre 2023, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Au cours des cinq jours qui se sont écoulés depuis ma dernière lettre ([A/ES-10/962-S/2023/797](#)), 3 000 autres Palestiniens, dont des femmes et des enfants, ont été tués par Israël, Puissance occupante, qui continue de s'en prendre à la population civile sans défense, à laquelle il fait subir une occupation et un siège dans la bande de Gaza, en utilisant en toute impunité toutes les formes d'armes meurtrières. Que rien ne soit fait pour mettre fin à ce carnage et à cette perte tragique de vies humaines est inexcusable et entache la conscience de la communauté internationale.

L'Assemblée générale s'est exprimée très clairement, le 27 octobre, lorsqu'elle a adopté une résolution condamnant clairement les attaques contre des civils innocents, qu'ils soient palestiniens ou israéliens, et demandant une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, la protection des civils et des biens de caractère civil, l'arrêt du transfert forcé de civils palestiniens, l'accès humanitaire immédiat et sans entrave afin que les civils ne soient pas privés de nourriture, d'eau, de fournitures médicales, de carburant et d'abris indispensables à leur survie, et le plein respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, mais Israël a répondu par son effronterie et son mépris habituels.

Ignorant les requêtes de la communauté internationale et chacune des dispositions de la résolution, Israël a en fait intensifié son agression criminelle contre le peuple palestinien. Outre les attaques qu'elles mènent sans discrimination par air, terre et mer, les forces d'occupation israéliennes ont lancé une invasion terrestre à Gaza le 27 octobre, tuant davantage de civils et détruisant sans raison, tout en coupant toutes les communications avec Gaza, y compris pour le personnel humanitaire, tentant de répandre la terreur et de commettre leurs crimes de guerre à l'abri du regard du monde.



La Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Catherine Russell, a alors déclaré ce qui suit : « Nous avons perdu le contact avec nos collègues de Gaza. Je suis très inquiète pour leur sécurité et de voir qu'un million d'enfants à Gaza s'apprêtent à passer une autre nuit d'horreur indicible. Tout le personnel humanitaire doit être protégé ainsi que les enfants et les familles qu'il sert ».

Et pourtant, les soldats et les commandants israéliens ont poursuivi leurs crimes de guerre, tuant plus de 8 000 Palestiniens au cours de cette agression contre Gaza qui dure depuis 23 jours et en blessant plus de 20 240 autres, dont beaucoup de manière irréversible et donc beaucoup qui ne survivront pas à leurs blessures. Il est choquant de constater que les attaques israéliennes ont également tué 63 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ces trois dernières semaines, et que des médecins et des journalistes ont été ouvertement pris pour cible.

La majorité des victimes de l'agression israélienne sont des enfants et des femmes, plus de 3 000 morts chez les enfants et de 2000 chez les femmes. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 3 324 enfants palestiniens à Gaza et 33 enfants palestiniens en Cisjordanie ont été tués par les attaques israéliennes. Mais le nombre de victimes est probablement beaucoup plus élevé, car plus de 1 000 enfants sont portés disparus, très probablement enterrés vivants, morts sous les décombres.

L'organisation Save the Children a dit que « le nombre d'enfants tués à Gaza en seulement trois semaines a dépassé le nombre annuel d'enfants tués dans les zones de conflit dans le monde depuis 2019 ». Dans n'importe quel autre pays, des chiffres aussi dévastateurs seraient impensables et auraient poussé la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à agir. Et pourtant, en Palestine, nos enfants continuent d'être abandonnés à leur sort sous le regard du monde entier, pendant qu'Israël inflige en toute impunité cette effroyable Nakba au peuple palestinien.

Nombre d'enfants tués sont issus de la même famille, Israël continuant à massacrer des familles entières. On estime que 192 familles palestiniennes ont perdu dix membres ou plus, certaines ayant même perdu plus de 20, 30 ou 40 personnes ; qu'au moins 136 familles palestiniennes ont perdu 6 à 9 membres et que 444 familles ont perdu 2 à 5 membres. Lors d'une seule attaque, le 29 octobre, des missiles des forces d'occupation israéliennes ont frappé une maison à Jabaliya, tuant 26 personnes, tandis que 14 autres sont restées sous les décombres. Comment peut-on justifier de telles horreurs et justifier de bloquer l'action internationale visant à mettre fin à l'effusion de sang, sous le prétexte fallacieux que la Puissance occupante a le droit de se défendre ?

Alors que l'on craint de nouveaux massacres à Gaza, Israël intensifiant ses bombardements dans le nord et le sud, nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne des mesures immédiates pour mettre fin à ce massacre. Nous demandons au Conseil de sécurité qu'il respecte les obligations que lui imposent la Charte et protège les civils palestiniens de la guerre d'agression vengeresse et démente d'Israël et de la peine collective qu'il leur inflige.

Demandez un cessez-le-feu maintenant, la violence doit cesser, des vies civiles doivent être sauvées. Demandez qu'Israël mette fin au siège inhumain et à la peine collective qu'il inflige à l'ensemble de la population, entraînant famine, déshydratation, maladies et désespoir, qui se propagent de manière fulgurante parmi les 2,3 millions d'habitants, dont plus de 1,4 million ont été déplacés de force et contraints de quitter leur maison par les assauts aveugles sur les zones civiles et les

ordres et menaces militaires d'évacuation, et laissant des milliers de blessés sans soins médicaux adéquats.

Demandez qu'Israël arrête de menacer les hôpitaux, de leur ordonner d'évacuer sous peine d'être bombardés, mettant en danger la vie des patients, du personnel médical et humanitaire et des milliers de personnes qui ont trouvé refuge dans les enceintes des hôpitaux, car elles n'ont aucun autre endroit où aller pour se protéger et protéger leurs enfants des attaques israéliennes. Demandez le respect du droit international humanitaire, immédiatement et sans exception.

D'après le rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 100 000 Palestiniens déplacés sont réfugiés dans les hôpitaux de Gaza, vivant dans les couloirs, les salles d'attente, les cours, les allées ou littéralement devant les murs des hôpitaux, dans l'espoir désespéré de rester en vie au milieu des bombardements israéliens quasi constants et de la spirale de la catastrophe humanitaire. À l'heure où nous écrivons la présente lettre, les chars d'assaut israéliens continuent de bombarder aveuglément le nord de Gaza et les avions de guerre israéliens bombardent des quartiers proches de plusieurs hôpitaux (l'hôpital Chifa, l'hôpital Al-Qods et l'hôpital indonésien sont tous menacés), ce qui fait craindre un nouveau massacre par Israël, comme celui qu'il a commis contre l'hôpital baptiste Ahli, le 17 octobre dernier.

Cette impudence, ces actes immoraux ne devraient surprendre personne, car la longue et sombre histoire de la Puissance occupante a toujours été de cibler les civils, les immeubles résidentiels, les hôpitaux, les infrastructures, le personnel humanitaire et les journalistes. Et, nous savons tous sans le moindre doute que si cette situation dure, c'est parce qu'Israël jouit d'un climat d'impunité ou ne subit aucune conséquence pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'il commet à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, où il poursuit également ses attaques contre le peuple palestinien.

En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, Israël intensifie ouvertement les crimes contre notre peuple par des exécutions extrajudiciaires, la violence des colons, des restrictions aux déplacements encore plus sévères, des arrestations massives, la démolition d'habitations et l'augmentation des mauvais traitements infligés aux Palestiniens dans les prisons de l'occupation. Plus de 115 Palestiniens, dont 33 enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes et les colons en octobre. Les villes et les villages sont assiégés et coupés les uns des autres et sont constamment attaqués par des milices de colons juifs armés. Sous la protection totale des forces d'occupation israéliennes, ces masses de colons extrémistes terrorisent notre peuple, attaquent les Palestiniens, hommes, femmes et enfants, incendient et détruisent des biens dans des actes que les Israéliens eux-mêmes ont qualifiés de pogroms.

Combien d'enfants palestiniens doivent encore être anéantis pour que le Conseil de sécurité agisse et mette fin aux agressions israéliennes ? Combien d'autres doivent être ensevelis sous les décombres avant qu'il n'y ait une obligation de rendre des comptes ? Pourquoi, jusqu'à présent, Israël n'a-t-il pas été dénoncé comme le contrevenant en série des droits de l'enfant qu'il est ? Combien de familles palestiniennes seront encore détruites avant que le Conseil de sécurité n'agisse enfin ?

Bien que la position de principe de l'Assemblée générale ne puisse pas remédier à la paralysie du Conseil de sécurité, la communauté internationale dit haut et fort qu'un cessez-le-feu humanitaire doit être mis en place dès maintenant pour mettre fin au massacre des enfants, des femmes et des hommes palestiniens et pour leur fournir l'aide humanitaire dont ils ont désespérément besoin. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités et écouter la voix de la conscience du monde pour sauver les millions de vies civiles menacées par cette catastrophe humanitaire

inimaginable et éviter les graves menaces à la paix et à la sécurité régionales et internationales causées par cette agression israélienne criminelle.

La présente lettre fait suite aux 810 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 25 octobre 2023 (A/ES-10/962-S/2023/797), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre, Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**
